

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 30 août 2022, et au terme de la séance du 17 mai 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

Spécialité « oncologie médicale et oncologie radiothérapique » (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BEN AMIRA	Hind
2	KAGAMBEGA	Zoewendbem Arsène Gaëtan
3	MNIF	Ahmed
4	NIMUBONA	Désiré

Cette liste est valable 18 mois

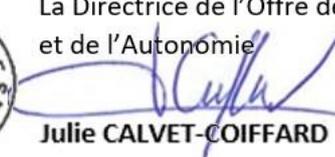
Fort-de-France, le 23 mai 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Julie CALVET-COIFFARD

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/